

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 53; F. WIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 23.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne... 20c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Juillet 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — M. Clémenceau monte à la tribune pour développer son interpellation relative à la date des élections. Après avoir traité la question au point de vue constitutionnel, l'orateur rappelle que la loi a fixé un minimum de délai pour la convocation des électeurs. Les gouvernements ont usé de ce minimum suivant leurs convenances. Les uns, comme celui du 16 mai, ont prolongé la période électorale. Le gouvernement actuel veut l'écourter le plus possible. Il y a de la part des deux gouvernements une manœuvre électorale.

Le président du conseil dit qu'il pourrait se dispenser de répondre à la question que vient de lui poser M. Clémenceau. La fixation de la date des élections relevant du pouvoir exécutif, qui a la confiance de la Chambre, il peut, sous sa responsabilité, choisir telle date qu'il lui conviendra, lui seul pouvant apprécier la date la plus favorable aux intérêts de la République. La responsabilité ne peut s'exercer qu'une fois l'acte accompli. Elle ne peut en aucun cas précéder l'acte. M. J. Ferry dit que le gouvernement a décidé que les élections auront lieu le 21 août, si c'est possible, ou sinon à la date la plus rapprochée du 21 août. M. Clémenceau, dans une réplique assez vive, combat les différentes allégations du président du conseil. Il présente, en fin de compte, un ordre du jour motivé ainsi conçu: « La Chambre, considérant que la convocation inattendue des électeurs à une date très-rapprochée, alors que la convocation des réservistes faisait prévoir une date ultérieure, aurait le caractère d'une surprise et constituerait une manœuvre électorale, passe à l'ordre du jour. »

M. Jules Ferry demande au nom du gouvernement l'ordre du jour pur et simple.

Il est procédé sur l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité, à un scrutin dont voici le résultat: votants, 447; pour, 231; contre, 216.

L'ordre du jour pur et simple est adopté. Le gouvernement l'a emporté de 15 voix de majorité; un déplacement de 8 voix eût suffi pour provoquer une crise ministérielle.

Dans les couloirs, où tout le monde s'est précipité après le vote sur l'ordre du jour pur et simple, on considérait ce vote comme un échec sanglant pour le cabinet. On disait même, mais nous ne pouvons contrôler l'exactitude de cette nouvelle, que le scrutin rectifié donnait 224 voix et non 231 contre 216, ce qui réduisait la majorité à 5 voix, et de fait, comme il y a 12 voix du ministère, mettait ce ministère en minorité de 7 voix. Quoiqu'il en soit, nous aurons très-certainement maintenant les élections au 21 août, d'autant plus qu'au Sénat et à la Chambre on paraît croire que la session sera close vendredi soir. Le Sénat tiendrait une séance aujourd'hui.

Chronique générale.

Le projet de loi modifié par le Sénat, et tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire, est venu en discussion avant-hier à la Chambre. Discussion est peut-être un mot bien solennel, car deux députés seulement ont pris part: M. Beaussire, qui a déclaré que le projet de la commission qui biffe, on le sait, toutes les modifications d'ailleurs très-insuffisantes du Sénat, blessait encore sa conscience, et M. de Lacroix qui, en proclamant la nécessité du dogme de l'immortalité de l'âme, estime qu'il serait peut-être dangereux de parler de Dieu aux enfants.

Cette argumentation éminemment logique, on le voit, a un peu fait rire même la gauche, ce qui n'a pas empêché cette gauche de

ratifier les conclusions de sa commission par 333 voix contre 134.

La parole est au Sénat; s'il refuse, c'est l'ajournement à la législature prochaine; s'il accepte et passe encore sous les écrivains des 363, nous nous en consolons. Débarrassé des modifications sénatoriales qui en pouvaient masquer aux yeux des naïfs quelques iniquités, le projet ferrychon apparaît dans tout son despotisme, dans tout son mépris des droits des pères de famille et de l'enfance, et nous verrons au bout de quelques mois, de quelques semaines peut-être, l'effet que sa mise en vigueur produira sur les populations.

La discussion du budget a continué. Dans un excellent discours, M. Buffet a une fois de plus établi que la République dressait son budget avec des chiffres fictifs en vue de dissimuler l'accroissement constant et inquiétant de la dette flottante. Le budget de M. Magnin n'en a pas moins été voté. M. Cazot étant en province, le budget de la justice est reculé, et l'on va commencer le budget des affaires étrangères. On attend un grand discours de M. le duc de Broglie.

La Vérité croit savoir que plus de trente maires vont être relevés de leurs fonctions pour avoir refusé de s'associer à la fête nationale du 14 juillet.

Le gouvernement a beau faire: ce n'est point par des mesures de ce genre qu'il amènera à la République ceux qui s'en tiennent éloignés. L'affection est comme la confiance: elle ne se commande pas. Plus il sévira, plus il fera d'ennemis à la République.

Dans son « Courrier de Paris » du dernier numéro de l'Univers illustré, Jérôme, parlant de la fête du 14 juillet dans une petite localité des environs de Paris, c'est-à-dire « à la campagne », où il était resté philosophiquement ce jour-là, termine en ces termes:

« Je n'ai partagé que faiblement l'allégresse générale et je vais vous dire pourquoi. Nous avons ici, au printemps, un régiment de cavalerie qui a été désigné pour faire partie du corps expéditionnaire de Tunisie.

» Brusquement, au bruit de ces pétards et aux accents de cette Marseillaise, ma pensée, par delà les mers, s'en est allée vers ces braves enfants qui là-bas se battent et meurent pour nous... Beaucoup d'entre eux ne reviendront pas. Nous le savons déjà. Les Kroumirs ne leur ont pas fait grand mal... mais le typhus, mais les fièvres, etc., etc.

» La veille, par hasard, j'avais entendu un mot affreux et qui m'avait serré le cœur. On parlait de cette expédition de Tunisie, on en parlait sans enthousiasme, et quelqu'un de dire avec une cruelle naïveté:

« — Eh bien! oui, on a fait une bêtise, mais on ne peut pas l'avouer avant les élections... Les élections faites, on trouvera bien moyen de se dépêtrer de cette expédition qui ne mène à rien... »

On va prochainement inaugurer à Woolwich la statue du Prince impérial. Il portera l'uniforme du régiment d'artillerie de Woolwich, l'uniforme anglais...

Quand le monument aura été inauguré, voici comment se répartiront les statues et monuments des quatre Napoléon:

- NAPOLÉON I^{er} à Paris (France); NAPOLÉON II à Vienne (Autriche); NAPOLÉON III à Milan (Italie); NAPOLÉON IV à Woolwich (Angleterre).

L'Incident de Saint-Cyr.

Si l'esprit des élèves de Saint-Cyr est arrivé, depuis le renvoi de leurs vingt-sept camarades, à un degré d'exaspération difficile à décrire, il faut avouer que les officiers de l'Ecole ne sont guère moins irrités.

C'est au point que plusieurs d'entre eux, indignés du rôle ignoble qu'on leur a fait jouer dans cette triste affaire, ont offert sa-

rudesse paraissait faite pour le commandement. Son aspect invitait à l'estime, au respect, peut-être même à la crainte: mais cette dernière impression s'effaçait bientôt; car, sous une enveloppe un peu sévère, on devinait promptement cette tendresse de cœur qui s'allie si bien avec la bravoure et que développe encore une extrême sobriété de toutes les jouissances de la vie.

La jeune fille qui marchait à la gauche du général ne produisait pas un effet regrettable à côté de ce beau vieillard. Grande et bien faite, Mignelle de la Jousellière portait la tête haute, à l'exemple de son oncle: ainsi appelait-elle le baron, selon les affectueux usages de nos contrées de l'Ouest où les liens de la famille s'étendent longuement avant de se désunir. Mais un observateur attentif aurait pu facilement saisir entre les deux parents des nuances légères en apparence et fort sérieuses en réalité. Chez le général, on sentait rayonner cette légitime fierté qui naît d'un vieil honneur; chez Mignelle, le noble sentiment avait dégénéré; il semblait que, sur ce front si volontiers redressé, l'esprit d'orgueil étendit par moments l'ombre de ses ailes. Le regard qui, chez le baron, n'était que loyal et énergique, devenait quelquefois dur dans les yeux noirs de la jeune fille. Entre ses sourcils, admirablement dessinés, un pli se creusait de temps en temps. Ses lèvres, presque trop fines, n'annonçaient pas cette candide

bonté dont le charme séduit dans un sourire. A considérer chacun de ses traits, Mignelle de la Jousellière était belle, plus vraiment belle que la plupart des jeunes filles d'Angers; mais, chose étrange et qui, pourtant, se rencontre parfois, toutes ces perfections de détail s'évanouissaient en se rapprochant pour former un ensemble. Il demeurait une assez belle personne, trop bien élevée pour être vulgaire et qui, généralement, dans le monde plaisait peu. Elle était pourtant spirituelle, originale dans ses réparties; ce n'était pas une femme ordinaire; mais les dons réels et précieux dont la Providence l'avait enrichie auraient eu besoin d'être entés sur certaines qualités morales qui demandent au moins un acte de bonne volonté. Et l'éducation que Mignelle avait reçue, si généreux qu'en eussent été les efforts, n'avait jamais pu réussir à arracher complètement à elle-même. En cela se trouvait certainement le secret de cette contradiction qui faisait la jeune fille à la fois remarquable et peu sympathique.

Tout en se promenant, l'oncle et la nièce causaient. La conversation n'était pas très-nourrie. La patience n'avait jamais été la vertu dominante de M. de la Jousellière, et lorsque, par une circonstance quelconque, Mignelle se trouvait amenée à ne pas être de bonne humeur, elle ne devenait pas apte à dissiper la disposition naturelle de son parent. Ce jour-là, elle était quelque peu

mécontente: M. de la Jousellière avait refusé de la conduire chez une jeune dame qui voulait essayer de chanter avec elle un duo. M^{lle} Le Huédec était retenue près de son fils souffrant; les domestiques, plus occupées que de coutume, ne pouvaient se distraire de leur travail pour promener les deux petites filles; il avait donc été décidé que Mignelle remettrait au lendemain sa récréation musicale et les cent pas faits et refaits sur le boulevard ne lui offraient pas un dédommagement aussi complet qu'elle l'eût souhaité.

Cependant, c'était pour se conformer à ses désirs que le baron avait fait trêve à une vieille et chère habitude. Jadis, dès qu'il avait achevé de déjeuner, il se rendait, d'un pas alerte, au bout de la grande allée du Mail. Il aimait cette longue et verdoyante perspective ouverte au bord de la ville noire. Elle lui apparaissait comme les prémices des luxuriantes beautés de la campagne angevine.

Aux jours de son adolescence, Mignelle l'y suivait joyeusement. Les arbres centenaires gardaient pour elle de frais trésors. Sur l'écorce de l'un, elle gravait une sentence; les racines de l'autre lui offraient un siège rustique; au pied d'un troisième, elle étudiait les développements d'une fleur. Mais, peu à peu, avait passé ce terrible novateur qu'on appelle le temps. Mignelle avait grandi; le deuil s'était appesanti sur la maison où elle abritait l'épanouissement de sa jeunesse. Elle

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Un quart d'heure après, il était abrité par les arbres du boulevard de Saumur. Les petites filles folâtraient en jouant avec leur blanche compagne. De temps en temps, un regard interrogeait le grand-père pour savoir si l'on demeurait bien dans les limites des permissions reçues. Le baron marchait de ce pas nerveux et régulier que donnent les habitudes militaires. Sa haute taille maigre et un peu cambrée s'accordait bien avec son visage aquilin où, sous de fines moustaches grises, se dessinait de temps en temps un sourire plein de franchise et de bonté. Ses gestes sobres, expressifs, et jusqu'à son vêtement noir, un peu lustré peut-être, mais irréprochable et boutonné de haut en bas comme en souvenir de l'uniforme, tout contribuait à donner à sa personne un caractère de rectitude et de dignité. Cette dignité frappait encore davantage lorsque M. de la Jousellière parlait. Ses entretiens étaient fort simples, nourris d'idées plutôt que de mots. Sa voix brève sans

medi soir leur démission au général Duffis, commandant de l'Ecole; la position même de celui-ci est des plus précaires, accusé qu'il est d'être complice du général Farre.

La fureur est grande à l'Ecole contre le ministre de la guerre dont la conduite, en cette circonstance, est digne d'un agent de la préfecture de police. Non-seulement il a menti deux fois d'abord en affirmant qu'il connaissait trois noms, ensuite en promettant de ne punir les coupables que de mesures disciplinaires, alors qu'il était décidé à les sacrifier tous; il a fait, de plus, jouer aux officiers de Saint-Cyr un rôle honteux pour l'épaulette.

Dimanche, à huit heures du matin, le général Duffis a réuni tous les élèves dans la cour de l'Ecole et leur a déclaré, en termes très-émus, qu'il ne s'attendait pas à ce que le ministre de la guerre frappât les coupables d'une mesure si sévère.

Dans la soirée de dimanche, un grand nombre d'élèves de l'Ecole polytechnique ont offert un punch aux élèves de Saint-Cyr, amis des victimes du général Farre.

La presse républicaine est en liesse de la mesure prise par le gouvernement contre vingt-sept Saint-Cyriens, et en fureur du langage qu'ont tenu les feuilles royalistes. Leur colère n'intimide pas: il est trop facile de leur répondre quand elles parlent de discipline, chose absolument impossible avec leurs principes.

La République française dit:

« Il n'y a aucun doute sur la volonté très-ferme de la France à cet égard. Elle veut une armée nationale, elle est prête à faire pour elle tous les sacrifices; mais elle ne veut pas qu'on laisse semer de la graine de pronunciamientos; et elle ne ménagera pas son appui à quiconque empêchera résolument cette ivraie de lever sur notre sol. »

Qui donc a semé cette graine, si ce n'est le parti républicain? Sans remonter aux sergents Boichot et Rallier de 1848, est-ce que le major Labordère et le caporal Taquet n'ont pas un peu cultivé cette « ivraie » des pronunciamientos? Est-ce que les hommes qui nous gouvernent n'ont pas, en certaines occasions, essayé de semer l'indiscipline et la révolte dans l'armée?

On a rappelé, à propos des vingt-sept élèves de Saint-Cyr envoyés dans des régiments, l'histoire de deux soldats qui, en 1869, ont été mis aux compagnies de discipline pour avoir applaudi dans une réunion publique une excitation à l'assassinat de l'Empereur.

Le fait alors était grave; il avait une autre signification qu'une messe de la Saint-Henri, puisqu'il impliquait l'apologie du crime.

Les députés républicains, aujourd'hui au pouvoir, n'ont-ils pas alors soutenu que ces soldats, en endossant l'uniforme, ne perdaient point le droit d'exprimer leurs opinions comme citoyens?

Eh bien! l'argument de M. Gambetta et de ses amis ne peut-il pas être invoqué par les vingt-sept Saint-Cyriens comme par les soldats de 1869? Il y a même une diffé-

rence en leur faveur, ils n'ont point acclamé l'assassinat politique. Et pas un de ceux qui approuvaient ou excusaient les deux soldats de se lever aujourd'hui pour défendre ceux qui sont moins coupables!

Il est inutile, du reste, de raisonner avec les feuilles républicaines qui acclament d'avance toutes les mesures violentes et tous les despotismes, sans comprendre que c'est l'arbitraire qui sème la graine des pronunciamientos.

Le Gaulois, qui avait apprécié sévèrement déjà la conduite du ministre de la guerre, fait, au sujet de l'Ecole militaire, de curieuses révélations:

« Un élève, criblé de punitions, ayant plus que le maximum fixé, a été, par décision du conseil d'enquête de l'Ecole, condamné à être renvoyé dans un régiment, et, parce que le père de l'élève est un ami de M. Gambetta, la décision n'a pas été exécutée.

« Cet ensemble de faiblesses mène l'Ecole à sa perte.

« Il faut absolument redonner à l'Ecole ses vieilles traditions, qui ont fait sa réputation et son honneur.

« Mais ce n'est pas des mesures aussi exagérées que celle qui vient d'atteindre les élèves les plus distingués de l'Ecole, M. de Comminges, entre autres, n° 1 de la cavalerie, que le ministre arrivera à réformer ce qu'il y a de défectueux à Saint-Cyr. »

Le Constitutionnel juge le fait, en fixant les yeux sur l'avenir:

« En croyant dégrader les vingt-sept Saint-Cyriens coupables de messe légitime, le gouvernement les fait, au contraire, monter en grade. Il leur a donné un fier avancement dans la hiérarchie des hommes qui le détestent, et d'abord dans la hiérarchie des hommes tout court. Il a cru briser leur carrière! Allons donc! Il leur a ouvert d'immenses perspectives d'avenir. »

Le Parlement rappelle « que le ministre est maître d'adoucir la rigueur de la mesure, dès que la leçon aura porté ses fruits. »

La République française laisse percer la même pensée.

Le Télégraphe avoue impudemment que l'acte du général Farre est politique, et que la discipline militaire n'a rien à voir avec le cruel caprice du gouvernement.

On avait annoncé que d'autres coupables suivraient les vingt-sept Saint-Cyriens qui vont expier si cruellement la manifestation de leurs sentiments chrétiens et royalistes.

MM. d'Epenoux, de Beauvoir, Desgrées du Lou, de Frégevillle, ont ajouté leurs noms à cette liste d'honneur.

Ils sont partis lundi matin, à sept heures, pour Calais, Arras, Saint-Omer et Dunkerque.

Ces jeunes gens ne sont point des retardataires; ils se sont dénoncés eux-mêmes en même temps que leurs complices. Mais leurs officiers et leurs camarades, qui pourtant ne craignaient alors qu'une simple punition disciplinaire, ont rayé, à leur insu, leurs quatre noms sur la liste qui se dénonçait elle-même.

jeune; elle a souffert jadis, ne l'oublions pas. Nous avons eu beaucoup de peine, vous le savez, à modifier les impressions qu'elle avait reçues dans son enfance. Je n'oserais pas lui imposer toutes les réserves que le chagrin nous demande. J'oserais moins encore la trop abandonner à des influences étrangères. Si, ne fût-ce que parfois, cher père, vous consentiez?...

— Je comprends, je comprends, dit le général, en saisissant sa canne et se levant brusquement. C'est incroyable, en vérité, que je doive me plier à de pareilles exigences.

Il sortit. Une heure après, la contrariété du premier moment était passée. Le lendemain, elle avait fait place aux sentiments qui finissaient toujours par dominer chez le baron.

M. de la Jousselière fut le premier à déclarer que l'ordre établi jusqu'alors dans l'emploi de la journée, allait subir une modification. La promenade fut retardée de trois heures et l'allée verdoyante abandonnée pour les boulevards poudreux. Miguella put se convaincre, une fois de plus que rien n'était épargné, pas même les sacrifices, pour condescendre à ses désirs.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Moins bien notés que les autres élèves présents à Saint-Germain-des-Prés, ils encouraient, pensait-on, une punition plus rigoureuse; on n'a voulu présenter au général que les premiers noms de l'Ecole.

Mais dès qu'ils ont connu le châtiment radical et inattendu infligé à leurs camarades, MM. d'Epenoux, de Beauvoir, Desgrées du Lou et de Frégevillle ont récusé hautement le bénéfice du silence et ont envoyé leurs noms au général Duffis, par la voie hiérarchique. Trois fois ils ont dû revenir à la charge, leurs officiers jugeant inutile une exécution plus nombreuse et se refusant à transmettre leurs noms.

Le général Duffis lui-même a, nous assure-t-on, hésité cette fois devant une grandeur si simple et tant de générosité d'âme; il a fallu les instances des quatre élèves pour décider de leur sort. Le général Farre n'a pas fait attendre sa décision.

Deux des nouvelles victimes appartenaient à l'arme de la cavalerie; tous sont envoyés dans l'infanterie, comme fusiliers de seconde classe.

Nous avons fait remarquer à nos lecteurs que sur les vingt-sept premiers élèves expulsés de Saint-Cyr, dix étaient entrés depuis un an dans la section de cavalerie. Nous avons pris tout d'abord leur incorporation dans la cavalerie pour une aggravation de peine. Il n'en serait rien. Il y aurait tout simplement une erreur de M. Farre qui ignorait qu'il y eut de la cavalerie à Saint-Cyr.

EN AFRIQUE.

Le ministre de la marine a reçu du vice-amiral commandant l'escadre d'évolutions une dépêche lui annonçant que les troupes françaises se sont emparées de Gabès, après un court combat.

L'Agence Havas communique cette dépêche:

« L'escadre cuirassée est arrivée devant Gabès le 24 juillet au matin; on a opéré immédiatement le débarquement. Les Arabes ont été surpris. Nos soldats ont rencontré de la résistance dans deux villages voisins qui ont été pris d'assaut. Gabès est occupé fortement. Nos pertes s'élèvent à sept blessés, dont deux grièvement. »

On continue à avoir des craintes dans la plaine de la Medjerda. Les agents tunisiens ne peuvent maintenir la tranquillité.

Tunis, 25 juillet.

Mohamed-ben-Madani, ancien cheick à Mesina et à Constantine, impliqué dans l'insurrection de 1872, s'est réfugié en Tunisie, et cherche à amener les Arabes de Tebour-souk à s'insurger contre nous et le Bay. Les Arabes algériens, établis à Tebour-souk, demandent son éloignement de ce pays.

Une correspondance donne les détails suivants sur la prise de Sfax:

« Le débarquement s'est fait dans des conditions très-difficiles, provenant non-seulement de la grande distance qui sépare même les plus petits navires de la ville, mais encore du peu de profondeur de l'eau et de la nature du fond entre le mouillage des canonnières qui échouent à marée basse, et le débarcadère, c'est-à-dire sur une longueur de 2,400 mètres environ.

« La terre n'est, en outre, accessible qu'à haute mer, et encore sur un front de trente ou quarante mètres au plus; partout ailleurs c'est un fond de vase molle, dans laquelle on enfonçait jusqu'à mi-corps.

« Pour mieux endormir la vigilance des Arabes, Sfax a été bombardé la veille avec les cuirassés de l'escadre, par un tir lent et régulier, espacé de cinq en cinq minutes.

« Les désastres matériels ont été grands, mais comme les Arabes avaient évacué la ville, ils n'en ont pas beaucoup souffert. Aussi, le lendemain, lorsque le feu a recommencé au point du jour avec une vivacité plus grande, ils ont cru que ce serait comme la veille et se sont tenus à l'écart.

« C'est à ce moment que les compagnies de débarquement ont été lancées et, après des efforts inouis, dont on a peine à se faire une idée quand on ne connaît pas les lieux, elles ont réussi à toucher terre, malgré le feu d'une batterie rasante et des batteries de la ville arabe, dont les projectiles

passaient heureusement au-dessus de leurs têtes.

« Le bruit avait couru que les Arabes feraient pas de résistance; ils ont, au contraire, combattu avec une bravoure admirable, se faisant tuer dans la batterie rasante, ainsi que dans les tranchées rasées entre la plage et la ville franque, et d'où ils tiraient, presque à l'abri, sur nos hommes.

« La lutte a été très-vive sur ce point, mais les canons de 14 c. et de 16 c. installés dans les canots tambours de la Sarda et de l'Intépide ont pu être approchés de terre assez près pour enfler ces tranchées et faire un mal considérable.

« Afin de faciliter le débarquement, qui était une des plus sérieuses difficultés de l'opération, les vergues de hune des cuirassés avaient été dégrées pour en faire des ponts flottants qui, mis bout à bout à partir du rivage, rendaient l'accostage un peu moins difficile. Ce pont flottant a permis de mettre à terre assez rapidement toutes les compagnies de l'escadre et de la division du Levant, ainsi que trois bataillons d'infanterie, destinés à opérer par la droite, tandis que les navires opéraient par la gauche.

« Une fois la batterie rasante prise par les marins et la tranchée tournée, ils avaient à traverser la ville franque pour arriver à la ville arabe, dont la hauteur ne permettait guère l'escalade. Il a fallu en faire sauter les portes avec des pétards de fulmi-coton, préparés dans ce but à l'avance.

« Là encore les marins ont éprouvé une résistance sérieuse qu'ils ont surmontée avec de grandes difficultés, et une heure à peine après le débarquement la ville tout entière était en notre pouvoir.

« Les pertes des Arabes furent considérables, et rien que dans les tranchées qui bordent la plage on comptait une centaine de cadavres.

« L'ardeur et l'intrepidité de nos hommes ont été admirables; ils pourront se vanter d'avoir débarqué devant une ville fermée par deux enceintes, protégée par des batteries plongeantes et une batterie rasante, ainsi que par de vastes tranchées, et défendue avec une énergie fanatique, qui nous a causé malheureusement de nombreuses victimes.

« Quelques blessés sont déjà morts des suites de leurs blessures, faites à bout portant; d'autres, en assez grand nombre, ont subi l'amputation d'un membre. L'aspirant Léonnet, de l'Alma, est mort; quant à la blessure de M. l'enseigne de vaisseau Viguière, de la Revanche, elle se guérira probablement, mais lui laissera une cicatrice au visage.

« Le capitaine de vaisseau Marcq Saint-Hilaire commandait le corps de débarquement et il a enlevé son monde avec une vigueur sans pareille. C'est un enseigne de vaisseau du Trident, M. Couturier, qui a sauté à terre le premier, et c'est la compagnie de débarquement de ce cuirassé qui s'est emparée de la batterie rasante, ainsi que du drapeau qui y flottait.

« Les marins, plus habitués que leurs camarades de l'armée de terre à ces manœuvres d'embarcations, ont été les premiers à sauter à terre, mais les soldats les ont suivis rapidement, et il s'est établi une émulation tout au profit de l'opération.

« Les compagnies de débarquement sont rentrées le soir même à leur bord, le colonel désigné par le ministre de la guerre pour commander la place ayant affirmé qu'il n'avait plus besoin du concours des marins pour s'y maintenir. »

On a parlé de l'état sanitaire de nos troupes dans la province d'Oran.

Qu'on en juge seulement par les chefs de colonne:

Le général Louis, malade.
Le lieutenant-colonel Quarante, malade.
Le commandant Jacquey, malade.
Le général Germain, malade.
Le colonel Brunetière, malade.
Le colonel O'Neill, malade.
Restent valides, comme chefs de colonnes, le général Détrie, le colonel Swiney, le lieutenant-colonel Janin et le commandant De-filhol.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 juillet.

L'amélioration qui s'était produite hier se maintient aujourd'hui. On cote 149 25 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien est à 86 45. L'Union est à 90 30.

L'action de la Banque de France est en vive reprise : on cote 5,625. La Banque de Paris se traite à 1,245. Le Crédit lyonnais descend de 920 à 915. Le Crédit de France est très-ferme à ses cours précédents et varie à peine de 715 à 740. A ces prix, l'action ressort net à payer à 465 ou 460; elle se capitalise donc à près de 10 0/0.

L'action du Crédit foncier retrouve comme nous l'avions prévu le cours de 1,700. On fait ensuite les achats du comptant restent fort nombreux et assurent la progression des cours. Il y a de nombreuses demandes sur les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie.

Le Crédit général Français est parfaitement tenu à 795 et 800. La lourdeur du marché n'exerce aucune influence sur cette valeur qui a reconquis aisément depuis quinze jours ses meilleurs prix. On s'attendait aux résultats du premier semestre de l'exercice 1881 ont été très-brillants.

Les actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon sont recherchées par les capitalistes. A côté de la valeur intrinsèque de cette affaire, il faut tenir compte de la modicité du prix de vente et des grandes facilités de versement accordées aux acheteurs. Ce sont autant d'éléments de succès.

La Banque nationale continue à être ferme à 700 par suite de ses excellentes affaires auxquelles elle participe en ce moment.

La Banque de Prêts à l'industrie garde très-ferme son cours de 610.

L'action du Suez est à 1,725. — Lyon, 1,740; Midi, 1,230.

Chronique militaire.

Le Journal officiel a promulgué la loi relative au rengagement des sous-officiers. En vertu de cette loi, les sous-officiers sont admis à contracter, pour deux ans au moins et cinq ans au plus, des engagements renouvelables d'une durée totale de 10 ans. Après ces dix ans, ils peuvent être maintenus en qualité de commissionnés jusqu'à 47 ans. Ils reçoivent une haute paie de 30 centimes, portée à 50 après cinq ans, et à 70 après dix ans. Le sous-officier marié et logé en ville reçoit une indemnité de 15 fr. par mois.

Il leur est alloué, pour un premier rengagement de cinq ans, 600 francs à titre de mise d'entretien et 2,000 francs d'indemnité.

Ceux qui, après un premier rengagement de cinq ans, en contracteraient un de la même durée auront droit à une deuxième mise d'entretien de 500 francs. Après dix ans de rengagement, ils auront droit à une pension proportionnelle. Après 25 ans de service, ils auront droit à une pension de retraite qui se cumulera avec les emplois civils dont ils pourront alors être pourvus.

Tout sous-officier qui jouira de la pension proportionnelle ou de la retraite, demeurera, pendant cinq ans, à la disposition de l'autorité militaire.

Telles sont les principales dispositions de cette loi, bonne en elle-même, mais qui, nous le craignons, ne suffira pas à corriger les mauvais effets du service militaire obligatoire pour tous.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

PROGRAMME DES FÊTES

A l'occasion du premier Anniversaire des Journées de Juillet 1830.

Le Maire de la ville de Saumur, arrêté :

Les Journées de Juillet 1830 seront célébrées en cette ville les 28 et 29 de ce mois.

Le mercredi 27, au coucher du soleil, la retraite sera battue par les tambours de la garde nationale. Une salve d'artillerie préludera à la fête du lendemain.

JOURNÉE DU 28.

Le jeudi 28, à 3 heures du soir, MM. les officiers de l'Ecole Royale de cavalerie feront les exercices d'un Carrousel, dans le manège découvert.

Des danses publiques auront lieu sur le Quai, depuis 4 heures du soir jusqu'à 9 heures.

Au déclin du jour, vingt-un coups de canon seront tirés par la compagnie d'artillerie de la garde nationale.

A 8 heures du soir, Bal paré, au bénéfice des indigents, dans la salle de spectacle. MM. les gardes nationaux qui prendront des billets sont invités à se présenter au bal en habit d'uniforme.

JOURNÉE DU 29.

Le vendredi 29 juillet, au matin, la diane sera battue dans toute la ville.

Une salve de vingt-un coups de canon annoncera la fête.

Mille kilogrammes de pain seront distribués aux indigents.

La Garde Nationale et l'Ecole Royale de cavalerie seront passées en revue sur l'esplanade du Chardonnet. Des ordres du jour fixeront l'heure de la réunion.

Onze coups de canon seront tirés pendant la revue.

A 5 heures du soir, Banquet patriotique sur la promenade de la Comédie. Ce banquet aura lieu par voie de souscription, à raison de 5 fr. par personne. MM. les gardes nationaux, souscripteurs, sont priés d'assister au banquet en habit d'uniforme.

Le Toast du ROI sera salué par vingt-un coups de canon.

Il sera dressé horizontalement sur la Loire, près le Quai, un mât de cocagne. Le concours aura lieu à 6 heures du soir. Les vainqueurs recevront pour prix : une montre en argent, une épingle en or, une paire de boutons à manche en argent.

Les habitants sont invités à orner leurs maisons de drapeaux tricolores et emblèmes analogues, pendant les deux jours consacrés à la fête, et à illuminer dans la soirée du 29. Les bâtiments et édifices publics seront aussi décorés et illuminés.

Fait et arrêté à l'hôtel de la Mairie de Saumur, le 14 juillet 1831.

Le Maire, CAILLEAU-GRANDMAISON.

Vu et approuvé :

Le Sous-Préfet de l'arrondissement, BRULEY-DESVARANNES.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

MUSIQUE DU 77^e DE LIGNE.

Directeur : M. SINEAU.

Concert d'aujourd'hui mercredi 27 juillet, à 8 heures du soir.

Programme.

- | | |
|--|-------------|
| 1 ^o Alerte, marche militaire..... | SINEAU. |
| 2 ^o Zampa, ouverture..... | HÉROLD. |
| 3 ^o Le Rossignol, valse..... | JULIEN. |
| 4 ^o Les Cloches de Corneville, fantaisie..... | PLANQUETTE. |
| 5 ^o Aïda, fantaisie..... | VERDI. |
| 6 ^o Les Masques, polka..... | MARTIN. |

L'INCENDIE DES ROSIERS.

Lundi soir, vers 10 heures, la population des Rosiers a été mise en émoi. Un incendie, qui semblait devoir prendre des proportions inquiétantes, s'est déclaré dans le grenier du sieur Delaporte, boucher. Le feu s'est communiqué à l'habitation de M. Bénézi, marchand de rouennerie.

Les soldats du 77^e de ligne, de passage aux Rosiers, ont apporté aux habitants leur concours le plus empressé.

600 kil. de foin, 700 décalitres d'avoine ont été détruits, ainsi que les toitures des deux maisons.

La perte s'élève à 8,000 fr. pour M. Delaporte et à 7,000 fr. au préjudice de M. Bénézi. La tout était couvert par une assurance à la compagnie le Soleil.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Chemins de fer de l'Etat. — L'administration croit devoir rappeler à MM. les voyageurs que l'article 63 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 défend de fumer dans les voitures de chemins de fer.

Exception est faite pour les compartiments qui portent la plaque indicative « fumeurs ».

Dans les autres compartiments, on ne peut fumer qu'en vertu d'une tolérance subordonnée expressément au consentement préalable de toutes les personnes présentes.

Tout voyageur qui persisterait à fumer malgré l'opposition de ses voisins sera, par ce fait seul, déclaré en contravention, et procès-verbal sera dressé contre lui.

LA SECONDE COMÈTE DE 1881.

La comète signalée par les Américains, découverte par Schoeberle, vient de faire son apparition en Europe; dans la nuit du 18 au 19, elle a été signalée par l'Observatoire de Vienné, dans la constellation de la Chèvre.

Le 20, vers une heure du matin, elle a été aperçue à l'Observatoire de Paris par MM. Henry.

Au moment psychologique, le ciel s'étant couvert, il a été impossible de se livrer au plus petit calcul sur ce nouvel astre errant.

Voilà donc l'explication de la chaleur

sénégalienne que nous avons eue à supporter si longtemps.

Pensez donc, deux comètes successives !.....

La nouvelle comète ne prend pas de voiture à l'heure comme celle qui vient de nous délaissier et qui s'est montrée dans la constellation du Cocher.

Tant mieux, car étant moins fougueuse, elle devra produire une quantité moins grande de calorique.

C'est une consolation pour nous, car s'il nous fallait encore parcourir les rues avec 38 et 40 degrés, il serait, croyons-nous, préférable d'émigrer tout de suite vers le pôle nord, dans les régions glaciales.

La marche de la nouvelle comète est très-lente.

Elle paraît aller vers le nord-est. Elle est loin d'être aussi brillante que celle de 1807-1884. Son éclat ne dépasse pas celui d'une étoile de sixième grandeur. On n'a pas encore pu établir sa position. Tout ce qu'on sait sur cet astre, c'est que sa forme est sphérique et qu'il ne possède point de queue.

Une comète sans queue ! Par cela même, nous croyons qu'elle n'excitera guère la curiosité.

MONTREUIL-BELLAY.

Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans un bâtiment à usage de buanderie, dépendant du château de la Salle. Le propriétaire, M. de Caqueray, averti à temps, a pu organiser les secours avec le concours des gens du château, et en trois quarts d'heure on a pu ainsi se rendre maître du feu. Une bourrée encore enflammée, laissée à la porte du bâtiment, paraît avoir communiqué le feu à un monceau de linge et causé ce sinistre.

TOURS.

L'Exposition ne sera éclairée à la lumière électrique que jusqu'à dimanche prochain, 31 juillet.

Des jeunes gens du cercle de l'Union amicale et artistique ont eu l'idée d'organiser, pour dimanche, jour de la cavalcade, et dans un but de bienfaisance, un char de comédiens du XV^e siècle.

Ces jeunes gens représenteront, de leur mieux, et avec les costumes de l'époque, la *Vraie Farce de Maître Pathelin*, considérablement condensée, et arrangée pour la circonstance.

La Farce sera jouée à la Mairie devant les Echevins, et aux halles devant le Roi, plus, une ou deux autres fois, aux carrefours principaux.

Quatre ménestriers et autant de truands accompagneront le char, qui partira de la place de l'Hôtel-de-Ville, et suivra, à peu près, le parcours de la cavalcade, en la précédant d'un quart d'heure environ.

Il sera dit la bonne aventure, vendu des philtres, chanté la chanson du temps, distribué des bouquets et des bonbons, le tout au profit des pauvres.

POITIERS.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a confirmé les décisions des conseils académiques de Poitiers et de Besançon suspendant temporairement les directeurs des écoles libres de Poitiers et de Dôle.

Malgré l'éloquente plaidoirie de MM. Ernoul et Sabattier, la fermeture des collèges libres de Poitiers et du Mont-Rolland a été votée par 40 voix contre 12.

Les honorables directeurs, abbé Thibault (Poitiers), abbé de Quelen (Mont-Rolland), avaient réduit à sept le chiffre de leurs vingt professeurs congréganistes.

Ils ont vainement demandé un sursis jusqu'au 1^{er} août.

La sentence de fermeture immédiate est rendue.

NANTES.

Les cris de mort qui retentissaient le jour de la Fête-Dieu devant Saint-Nicolas se sont fait entendre dimanche dans le quartier des Ponts. Mais cette fois ils s'adressaient non aux prêtres et aux cléricaux, mais à la police elle-même.

Des agents venaient d'arrêter un individu qui avait frappé d'un coup de couteau l'un de ses camarades, lorsqu'un jeune homme de 20 ans s'efforça d'empêcher cette arrestation. Une bande d'au moins 200 personnes se rassembla; les cris : « Mouille-

les ! tue-les ! » retentirent; des projectiles de nature diverse furent lancés contre les représentants de l'autorité, et l'un d'eux reçut à la tête une bouteille qui lui fit une grave blessure.

Deux individus ont pu être reconnus et arrêtés; ils ont comparu lundi devant le Tribunal correctionnel, qui leur a infligé, à l'un six mois de prison, et à l'autre un mois de la même peine.

Les faits lamentables qui ont ensanglanté le quartier des Ponts montrent à la police que ses ennemis ne sont ni parmi les cléricaux, ni parmi les muscadins, pour parler le langage du *Phare de la Loire*. C'est en vain que la police chercherait des alliés parmi les hurleurs de *Sang impur* et les insulteurs de prêtres.

Les hommes qui désarment les honnêtes gens à la porte des Capucins, qui troublent nos cérémonies religieuses par leurs provocations sanguinaires, ne savent aucun gré à la police de sa tolérance; ils sont toujours prêts à tomber sur la police. Pour eux, voilà l'ennemi. (Espérance du Peuple.)

CONSEILS ET RECETTES.

Dedie aux pêcheurs à la ligne. — Quand le vent est nord, le poisson se montre; quand le vent est du sud, il pousse l'amorce dans la gueule du poisson; quand le vent est de l'est, c'est alors que le poisson mord le moins; quand le vent est de l'ouest, c'est là que le poisson mord le mieux. Ces excellents avis sont le résultat de longues observations d'un vieux pêcheur à la ligne.

Destruction des insectes dans les serres. — M. Van de Heede, un des principaux horticulteurs de Lille, publie dans le journal d'horticulture de cette ville une note dont beaucoup de nos lecteurs pourront faire leur profit; la voici :

« Pour tous ceux qui cultivent les plantes, surtout dans les serres, il y a un grand désagrément; c'est la pullulation des insectes. Il y en a une véritable décoction : des pucerons, des cochenilles diverses, des thrips, des araignées rouges et autres, des punaises, etc., etc. Chacun s'évertue à les détruire; on réussit quelquefois. Certains amateurs n'y arrivent jamais. Voici pourquoi, à mon avis. Ce n'est pas quand l'insecte a produit ses ravages qu'il faut le poursuivre; c'est d'une façon préventive. Permettez, cher lecteur, que je vous donne un conseil à ce sujet.

« Seringuez tous les huit jours, régulièrement, avec de l'eau teinte de jus de tabac. Et cela pendant toute l'année, sauf, peut-être, quand la température étant par trop basse, il serait à craindre que les bassinages nuisent aux plantes par l'excès d'humidité. — En ce temps-là, seulement, une fumigation légère de tabac ferait bien. On se procure facilement le jus de tabac dans les manufactures de tabac, à un prix minime. Il faut simplement teinter l'eau quand on veut s'en servir.

« Quand les plantes sont déjà trop infestées, il faut les laver avec une éponge en employant cette eau mélangée de jus de tabac. En continuant la méthode préventive que j'ai indiquée plus haut, il ne sera plus nécessaire de laver feuille par feuille, sauf pour la propreté.

« Des insecticides anglais, belges, français ont été employés dans mon établissement; aucun ne m'a donné autant de résultat que le jus de tabac. »

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS
Paris, 16, rue Le Peletier

VENTE DE 20,000 ACTIONS
DE 500 FRANCS CHACUNE
entièrement libérées

COMPAGNIE DE NAVIGATION

HAVRE A PARIS ET LYON

Société anonyme — Capital 16 millions de francs
DIVISÉ EN 32,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. ROBERT MITCHELL, chevalier de la Légion d'Honneur, député, conseiller général de la Gironde, Président.

F. DOMMARTIN, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien juge du Tribunal de Commerce de la Seine.
Gustave JACQUELIN, entrepreneur de transports par eau.
Auguste JOSSIER, entrepreneur de transports par eau.
A. LEBLIEVRE, président du Tribunal de Commerce de Sens, ancien entrepreneur de transports par eau.
A. MAGNIN, expert comptable; administrateur de l'Agence Havas.
A. PIHOU, ancien chef de la maison Larget et C^{ie}, de Rouen (entreprise de transports par eau).

EXPOSÉ.

La question des transports, qui est une des grandes préoccupations de notre époque, est depuis longtemps l'objet de la sollicitude de l'Etat. L'insistance des pouvoirs publics, à cet égard, a eu récemment pour conséquence la suppression des droits de navigation sur les fleuves et sur les canaux.

Cette suppression des droits est, pour les grandes Compagnies de navigation fluviale, ce qu'est la garantie de l'Etat pour les Compagnies de chemins de fer; elle leur donne une assise inébranlable qui en fait des affaires excessivement sûres et productives.

La Compagnie de navigation du HAYE A PARIS ET LYON est formée de la réunion de dix-sept des premiers établissements de navigation fluviale; toutes ces entreprises étaient déjà prospères alors que la navigation était encore grevée de droits onéreux.

La Compagnie recueille tout l'avantage de la suppression récente des droits.

Le matériel de la Compagnie, qui se compose notamment de 504 bateaux, est considérable; son fonds de roulement en espèces est de 2,280,000 fr. On peut évaluer les dividendes de l'exercice courant de 55 à 60 fr. par action, ce qui représente plus de 11 0/0.

L'avenir de la Compagnie est assuré par la constante augmentation du trafic général et par une clientèle déjà ancienne.

Les actions sont amortissables par voie de tirage au sort et remplacées par des actions de jouissance.

Ces actions sont offertes au public au prix de 315 francs.

PAYABLES COMME SUIT :

En faisant la demande.....	50 Fr.
Au 1 ^{er} septembre.....	100 »
Au 15 octobre.....	120 »
Au 1 ^{er} décembre.....	120 »
Au 15 janvier 1882.....	125 »
Soit.....	515 Fr.

Toute personne qui se libérera immédiatement jouira d'une bonification de..... 5 »

Soit..... 510 fr. nets.

Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 francs par action.

Les titres définitifs (au porteur ou nominatifs, au choix) entièrement libérés sont immédiatement délivrés.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

Les demandes d'actions seront reçues jusqu'au

SAMEDI 30 JUILLET

A PARIS :

Au **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**

16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli;

EN PROVINCE :

A TOUTES LES SUCCURSALES du **Crédit Général Français** et chez tous ses Correspondants.

Les documents sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,825 : Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE en boîtes COLATÉES, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Besson, successeur de TExier; J. Russon; Gondrand; ci, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.		8 h. 42 matin.	
8 25 —				11 h. 13 matin.	
11 15 —		7 39 soir.			
1 17 soir.		4 55 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —		9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 39 soir.	
12 13 soir.		3 50 —		4 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	30	»	Comptoir d'escompte	1090	5	»	C. gén. Transatlantique	595	8	75
3 % amortissable	86	40	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1730	10	»
3 % amortissable nouveau	85	50	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1710	25	»	Société autrichienne	763	75	6
4 1/2 %	114	30	»	Obligations foncières 1877	364	75	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119	25	»	Obligations communales 1879	453	»	»	Est	388	25	»
Obligations du Trésor	510	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	452	2	»	Midi	389	50	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	768	75	»	Nord	402	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	935	1	»	Crédit mobilier	705	5	»	Orléans	392	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Est	815	»	»	Ouest	390	»	»
— 1865, 4 %	526	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1755	15	»	Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»
— 1869, 3 %	403	»	»	Midi	1232	50	7	Paris (Grand-Ceinture)	390	»	»
— 1871, 4 %	393	»	»	Nord	1972	50	2	Paris-Bourbonnais	387	50	»
— 1875, 4 %	512	»	»	Orléans	1360	10	»	Canal de Suez	570	»	»
— 1876, 4 %	515	50	»	Ouest	870	8	75				
Banque de France	5600	25	»	Compagnie parisienne du Gaz	1515	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir.	
3 — 32 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Sur baisse de mise à prix.

L'an 1881, le dimanche 7 août, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Le Blaye et M^e Laumonier, notaires à Saumur, en l'étude dudit M^e Le Blaye, à la vente aux enchères, sur baisse de mise à prix, de la FERME DE LA CAVE, située commune d'Allonnes, joignant le chemin de Vernantes; — grands bâtiments et 10 hectares 68 ares en terre plantée et pré, numéros du cadastre 271, 272, 278, 279, 280, 284, 285, section C, 597, 598, section M. S'adresser auxdits notaires. (486)

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenetille-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :

Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, grenier, fruiterie, cave, cellier, remise, écurie et issues; clos; jardin et petit bois;

Le tout formé une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.

Vue magnifique sur la vallée de la Loire. S'adresser, pour visiter, à la propriété, et, pour renseignements, aux notaires. (465)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

PRÉSENTMENT.

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet y adossé, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevault, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

A VENDRE

BON VIN ROUGE

Des environs de Saumur.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Riou. (487)

A VENDRE

UN BON CHIEN ÉPAGNEUL, âgé d'un an. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

M^e CHASSE, notaire à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

UN JEUNE HOMME de 32 ans, comptable, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes très-capable, Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

UN HOMME MARIE, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons, contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (484)

Chez tous les principaux marchands de Paris

PIANOS FOCKÉ

GARANTIS DIX ANS

Dix Médailles d'Or, d'Argent, etc., aux Expositions Universelles.

9, Rue Morand, Paris.



COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.

Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement) SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le